

LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS
AVEC UN MÊME CONTRACTANT ET QUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE
DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

POUR L'ANNÉE 2018

Selon l'article 955 du Code municipal

La municipalité n'a conclu aucun contrat de plus de 25 000 \$ dans l'année 2018.